



Conformément à l'arrêté pris par Madame la Présidente du Conseil Départemental de Maine et Loire, en date du 4 février 2025 , **les tarifs journaliers** applicables à la Maison de Retraite Publique de Trélazé, sont fixés ainsi qu'il suit,
à compter du **1^{er} avril 2025** :

Tarifs

	Hébergement	Dépendance	Total
Valide Particulier (GIR 5 et 6)	73,58 € +	6,10 € =	79,68 €
Semi - Valide (GIR 3 et 4)	73,58 € +	14,37 € =	87,95 € <small>(-APA 8,27 €)</small>
Non - Valide (GIR 1 et 2)	73,58 € +	22,64 € =	96,22 € <small>(-APA 16,54 €)</small>

Les tarifs des repas **accompagnant** à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à
7.50 € la semaine

9.50 € les dimanches hors jours de fête et jours fériés

12.50 € les jours de fête et jours fériés

4.50 € pour les enfants

Fait à Trélazé, le 15 Avril 2025.

Le Directeur,

E. GUEGNIAUD

228 rue Elisée Reclus - BP 50037 - 49801 TRELAZE Cedex - Tel : 02.41.96.17.41

direction@residencelesplaines.com
www.residencelesplaines.com